



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CASTELSARRASIN**

Procès-verbal de la séance du  
**Vendredi 20 décembre 2024 à 10h00**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de décembre (20.12.2024), à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Castelsarrasin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Henri Pottevin de la Mairie de Castelsarrasin, sur convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président, le 12 décembre 2024.

Président de séance : Monsieur BESIERS Jean-Philippe, Président du C.C.A.S.

**Présents : 10**

M. BESIERS J-Ph. – Mme BETIN N. - Mme PECCOLO M-C. - Mme FERNANDEZ F. –  
M. CHAUDERON B. – M. BERREDJEM J. - Mme ROUSSEL A.– M. MESSEGUE A. - Mme SIERRA M. -  
Mme PAYSSOT A-M.

**Pouvoirs : 5**

M. SUERES J.	à	M. BERREDJEM J.
Mme LUCAS-MALVESTIO M.	à	Mme BETIN N.
Mme TAILHADES C.	à	Mme ROUSSEL A.
Mme MAS D.	à	M. BESIERS J-Ph.
Mme DE LA VEGA I.	à	Mme PECCOLO M-C.

**Secrétaire de séance :**

M. KHAIZA Driss

Composition du Conseil d'Administration : 15 membres

Quorum : 10

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00 et constate que le quorum est atteint. Il annonce les pouvoirs de M. SUERES à M. BERREDJEM, de Mme LUCAS-MALVESTIO à Mme BETIN, de Mme TAILHADES à Mme ROUSSEL, de Mme MAS à M. BESIERS, de Mme DE LA VEGA à Mme PECCOLO.

Le compte-rendu de la commission permanente est ensuite diffusé aux membres du Conseil.

Monsieur le Président présente aussi le compte rendu des décisions, qui n'appellent aucune question de la part des administrateurs.

**DECISION N°2024\_DEC\_0030 : AVENANT N°2 AU LOT N°13 : CVC / PLOMBERIE / EQUIPEMENTS DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE CLINIQUE EN POLE ENFANCE A CASTELSARRASIN.**

- DE SIGNER avec la société AGTHERM (sise 10 allée Michel de Montaigne – 31 770 Colomiers) un avenant n°2 au lot n°13 : CVC/Plomberie/Equipements sanitaires du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique en Pôle enfance pour un montant de + 1 419,21 € HT soit + 1 703,05 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°1	Nouveau montant
Montant € HT	340 890,88 €	+ 1 419,21 €	342 310,09 €
Montant € TTC	409 069,06 €	+ 1 703,05 €	410 772,10 €
Pourcentage d'augmentation		+ 0,41 %	

**DECISION N°2024\_DEC\_0031 : AVENANT N°2 AU LOT N°5 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE CLINIQUE EN POLE ENFANCE A CASTELSARRASIN.**

- DE SIGNER avec la société CGEM (sise 131 route de Launaguet – 31 200 Toulouse) un avenant n°2 au lot n°5 : Menuiseries extérieures bois du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique pour un montant de + 1 600,00 € HT soit + 1 920 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°2	Nouveau montant
Montant € HT	83 322,32 €	+ 1 600,00 €	84 922,32 €
Montant € TTC	99 986,78 €	+ 1 920,00 €	101 906,78 €
Pourcentage d'augmentation		+ 1,92 %	

**DECISION N°2024\_DEC\_0032 : PRESTATION DE SERVICE - REPAS SENIORS – EPIPHANIE 15 JANVIER 2025.**

- DE SIGNER la commande relative à la prestation de service, pour le repas de l'Epiphanie avec le traiteur « L'Envie est belle » sis 6 rue Saint Jean – 82000 Montauban, au prix de 30 € HT, pour un nombre de repas estimé à 250 (+ ou - cinquante).

**DECISION N°2024\_DEC\_0033 : AVENANT N°3 AU LOT N°6 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE CLINIQUE EN POLE ENFANCE A CASTELSARRASIN.**

- DE SIGNER avec la société BSA (sise 257 chemin de Béline – 82 200 Moissac) un avenant n°3 au lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique pour un montant de + 900,00 € HT soit + 1 080,00 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°2	Avenant n°3	Nouveau montant
Montant € HT	191 091,64 €	+ 3 500,00 €	+ 900,00 €	195 491,64 €
Montant € TTC	229 309,96 €	+ 4 200,00 €	+ 1 080,00 €	234 589,96 €
Pourcentage d'augmentation		+ 0,47 %		

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président poursuit par la présentation des points inscrits à l'ordre du jour.

- **Pôle services généraux :**

**DELIBERATION N°2024\_DEL\_0048 : RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Monsieur le Président présente la nouvelle composition du Conseil d'Administration à la suite de la démission de Madame TESTUT Nadine, qui a pris sa retraite :

- **Président :**
  - Monsieur BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin.
- **Administrateurs élus issus du Conseil Municipal :**
  - Mme BETIN Nadia ;
  - Mme PECCOLO Marie-Christine ;
  - Mme LUCAS MALVESTIO Marie
  - Mme DE LA VEGA Isabelle ;
  - Mme FERNANDEZ Françoise ;
  - M. CHAUDERON Bernard ;
  - Mme SIERRA Marie.
- **Administrateurs nommés représentant les associations :**
  - M. SUERES Julien ;
  - Mme MAS Delphine ;
  - Mme TAILHADES Christine ;
  - M. BERREDJEM Jérémy ;
  - Mme ROUSSEL Anne ;
  - M. MESSEGUE Alain ;
  - Mme PAYSSOT Anne-Marie.

La délibération est actée à l'unanimité.

- **Pôle finances :**

**DELIBERATION N°2024\_DEL\_0049 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025.**

Monsieur le Président précise que le Conseil Municipal a adopté hier la subvention de la Commune vers le CCAS. Il ajoute que le Budget primitif sera voté en février 2025 pour le C.C.A.S.

## Contexte économique général de l'année 2024 :

L'économie mondiale a continué à faire preuve de résilience au premier semestre 2024, et l'inflation poursuit son repli. Ces tendances devraient se poursuivre en 2025, avec une croissance mondiale se stabilisant à un rythme modéré et l'inflation revenant à son objectif dans la plupart des pays d'ici la fin de 2025.

## Les principales dispositions de la loi de finances 2025 :

Le Projet de Loi de Finances 2025 et des années suivantes devra permettre le redressement des comptes publics autour des axes suivants :

- La réduction de la dépense publique en veillant à son efficacité et à la préservation des missions de service public essentielles de l'Etat ;
- L'amélioration de la justice fiscale, notamment par des mises à contribution ciblées et temporaires sur les agents qui ont la capacité de participer au redressement des comptes ;
- Le financement à leur juste valeur des priorités du Gouvernement.

En l'absence de mesures, le déficit public aurait atteint environ 7 % du PIB en 2025. Les textes financiers pour 2025 (PLF / PLFSS) visent un objectif de déficit cible à 5 %.

Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, l'effort en dépense sera partagé entre les collectivités (12 %), la protection sociale (36 %) et l'Etat (52 %).

Monsieur le Président dit que l'analyse globale a été réalisée par Madame Stéphanie Antunes. Les tableaux ciblent bien le contexte.

Concernant la DGF, le projet de loi de finances pour 2025 pérennise les deux hausses successives de +320 M€ 2023 et + 320 M€ en 2024, soit 27 245 M€. Le projet de Loi prévoit de majorer de 290 M€ les dotations de péréquation des communes

S'agissant **des variables d'ajustement**, elles permettront en 2025 de maîtriser la hausse des concours inclus dans le périmètre des dépenses de l'État. En 2025, le montant de la minoration atteint ainsi 487 M€. Ce montant revient à un niveau ante crise, conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Les parts communale, intercommunale, régionale et départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), font l'objet d'une minoration effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

## Observation sociale : la fragilisation des publics de l'action sociale face aux crises successives.

Les habitants de Castelsarrasin, souvent attachés à des modes de vie simples et ruraux, ressentent particulièrement la pression sur leur pouvoir d'achat. La hausse des prix, combinée à la stagnation des salaires, oblige certains foyers à revoir leurs priorités de consommation. Les jeunes et les retraités, deux catégories particulièrement vulnérables à la hausse des coûts, sont les plus affectés par la situation économique. Les commerçants locaux, notamment dans le centre-ville, ont dû s'adapter en offrant de nouveaux services ou en ajustant leurs prix, tout en subissant les effets de la baisse de fréquentation.

Les aides mises en place par l'État, comme les chèques énergie et autres subventions pour les ménages modestes, aident, mais ne suffisent pas toujours à compenser les effets de l'inflation.

Les défis pour la municipalité de Castelsarrasin consistent également à maintenir une qualité de vie acceptable face à ces pressions, en soutenant les projets de développement durable et en encourageant la transition énergétique au niveau local.

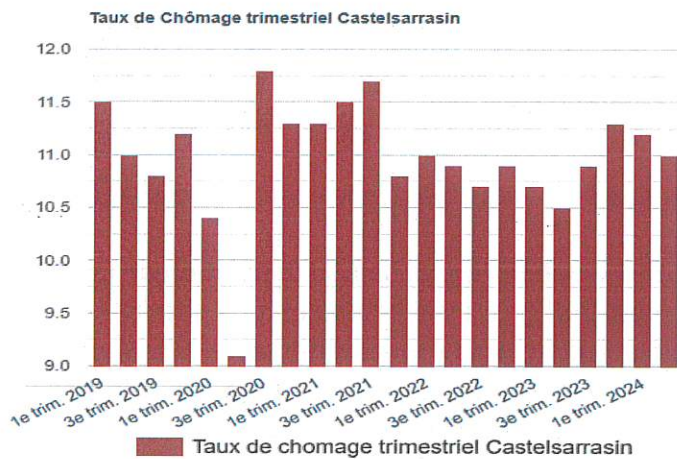
Les seniors et la jeunesse, des enjeux majeurs pour le C.C.A.S. :

La commune de Castelsarrasin, fait face à des enjeux politiques significatifs en matière de jeunesse et de dépendance. Ces enjeux sont d'autant plus cruciaux dans un contexte de taux de chômage élevé, de transformations démographiques et de besoins croissants en matière d'inclusion sociale. La politique publique locale doit prendre en compte ces dynamiques pour offrir des solutions adaptées, favoriser la cohésion sociale, et garantir le bien-être des habitants.

a. Le taux de chômage et les enjeux socio-économiques.

Le taux de chômage de 11 % à Castelsarrasin, bien au-dessus de la moyenne nationale, représente un défi majeur pour la commune. En comparaison, le taux de chômage national avoisine les 7.3 %.

**Évolution récente du taux de chômage à Castelsarrasin**



**REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021**

	Taux en %
<b>Ensemble</b>	<b>21</b>
Moins de 30 ans	25
De 30 à 39 ans	26
De 40 à 49 ans	24
De 50 à 59 ans	22
De 60 à 74 ans	14
75 ans ou plus	15

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.  
 Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2024.

b. Les enjeux démographiques et les relations intergénérationnelles.

La population de Castelsarrasin se distingue par une structure démographique particulière. Les tranches d'âge les plus jeunes (0-29 ans) représentent 39,1 % de la population, tandis que les

personnes âgées de 60-75 ans et plus représentent 28,1 %. Ces données témoignent d'une population relativement jeune, mais également d'un vieillissement certain, avec une part importante de personnes âgées dans la commune.

Monsieur le Président précise que cette tendance risque de bouger avec l'arrivée de nouveaux habitants, il invite à rester prudent.

Le développement de politiques favorisant le "vivre ensemble" passe par la mise en place d'activités communes, de dispositifs de solidarité intergénérationnelle (par exemple, des échanges entre jeunes et aînés dans le cadre de projets sociaux, culturels ou éducatifs), ainsi que par la création de lieux de rencontre et de partage.

#### c. La politique de jeunesse : un levier de développement.

La tranche d'âge des 0-29 ans, qui constitue une part significative de la population de Castelsarrasin, représente un potentiel important pour la commune en termes de dynamisme et de projets. Toutefois, la baisse de la natalité, bien que modérée, reste un indicateur à surveiller dans la mesure où elle pourrait affecter à moyen terme la vitalité de certaines structures (écoles, équipements sportifs, culturels).

Les enjeux de cette tranche d'âge incluent la prévention de la précarité, la lutte contre la déscolarisation et l'accompagnement vers l'emploi. Les jeunes doivent être soutenus dans leur parcours de formation et d'insertion, en particulier ceux en difficulté. L'éducation, l'accès à la culture, aux loisirs et à des dispositifs d'orientation professionnelle sont des axes prioritaires.

#### d. La politique de dépendance : anticiper le vieillissement de la population.

Face à la proportion importante de personnes âgées dans la population de Castelsarrasin (28,1 % de la population), la commune doit anticiper le vieillissement de la population en développant des politiques adaptées. Cela comprend notamment le renforcement de l'accompagnement à domicile, l'amélioration des infrastructures dédiées aux personnes âgées (maisons de retraite, structures d'accueil), ainsi que des actions de prévention santé.

La mise en place de services dédiés, comme des transports adaptés ou des aides à la mobilité pour les personnes âgées, s'avère indispensable pour garantir leur autonomie tout en favorisant leur inclusion dans la vie sociale et économique de la commune.

Monsieur le Président informe que lundi, il participera à la tournée de Noël des repas à domicile. C'est un moment qu'il privilégie et apprécie beaucoup car il permet d'aller à la rencontre des bénéficiaires et de faire remonter certaines observations.

Il souligne également les difficultés rencontrées avec le réseau Tulipe. Quand la navette n'est pas présente, on nous le réclame et quand elle est là, elle n'est pas utilisée. Il s'agit quand même d'une participation de la Commune à hauteur de 200 000 €. Il faudra peut-être y repenser.

#### e. Perspectives : vers une approche intégrée et durable.

La commune de Castelsarrasin se trouve à un carrefour démographique et socio-économique, où les enjeux de la jeunesse et de la dépendance doivent être abordés de manière

complémentaire et intégrée. La politique publique devra s'appuyer sur une approche transversale, conciliant la dynamisation de la jeunesse, le soutien à l'emploi, et une prise en charge de la dépendance qui favorise l'autonomie et le lien social.

Les générations plus jeunes et plus âgées ne doivent pas être vues comme des groupes opposés, mais comme des parties intégrantes d'une société qui doivent apprendre à vivre ensemble, dans le respect des besoins et des capacités de chacun. Les politiques publiques locales devront ainsi être soutenues par un effort commun de solidarité et de coopération intergénérationnelle.

En conclusion à Castelsarrasin, comme ailleurs en France, la crise mondiale a des conséquences notables sur l'économie locale, la vie sociale et le bien-être des habitants. Toutefois, cette situation offre également une occasion de repenser les modèles économiques, en favorisant des initiatives de proximité, la transition énergétique et une plus grande résilience face aux défis à venir.

### Rétrospective et prospective financière.

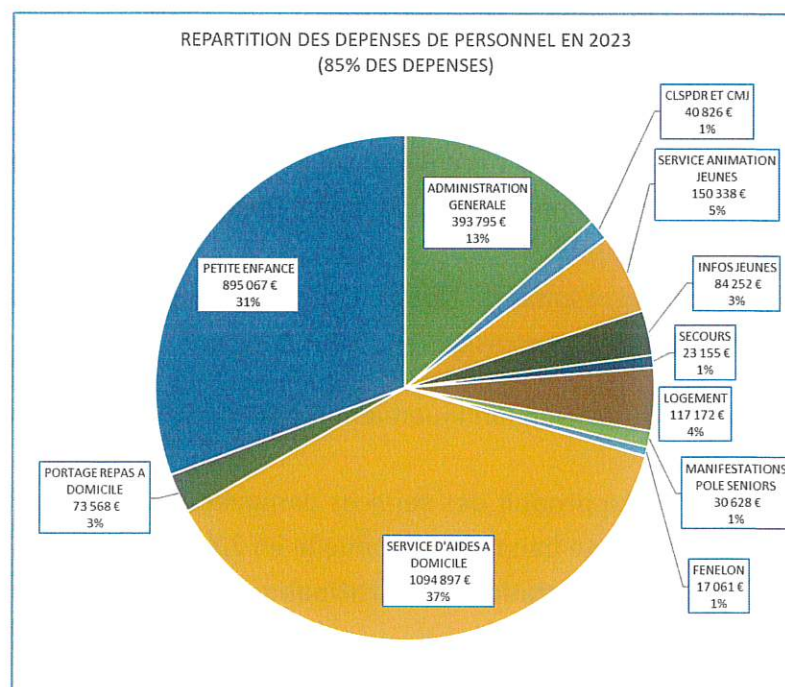
#### a. **Éléments de rétrospective financière.**

La section de fonctionnement (dépenses et recettes).

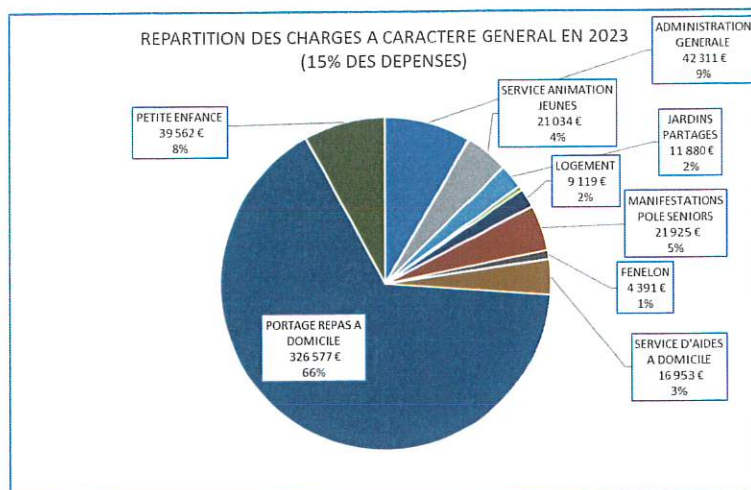
Jusqu'en 2022, les recettes de gestion étaient supérieures aux dépenses. Depuis 2023, on observe un effet « ciseau » car les dépenses de gestion sont supérieures aux recettes. Sur la période 2020-2023, les dépenses de gestion ont progressé plus vite (+9,19 %) que les recettes de gestion (+4,12 %) ce qui a pour conséquence la détérioration de l'épargne brute.

Les dépenses de gestion.

- Les charges de personnel (D012) représentent 85 % des dépenses et sont réparties comme suit :



- Les charges à caractère général (D011) représentent 15 % des dépenses et sont réparties comme suit :



- Jusqu'en 2022, les dépenses d'investissement n'excédaient pas 25.000 € par an. Avec le début de la construction du Pôle Enfance, elles ont fortement augmenté en 2023 et s'élèvent à 1.174.098 € dont 1.158.057 € pour ce projet.

#### a. La prospective financière.

##### La prospective 2024-2026.

Pour rappel, le C.C.A.S. porte sur son budget la construction du Pôle Enfance. A compter de 2025, la gestion de ce nouvel établissement sera également portée par le budget du C.C.A.S. Cette prospective financière permet de déterminer le niveau de subvention d'équilibre soutenable pour la Commune et nécessaire au C.C.A.S. sur les prochaines années.

La prospective s'appuie sur les **hypothèses** suivantes, au niveau des comptes financiers uniques (CFU) :

- Permettre la fin de la construction du Pôle Enfance ;
  - Permettre la gestion future de cet équipement qui accueillera 80 enfants en collectif (+ 35 places) ;
  - Stopper l'évolution voire diminuer le montant de la subvention d'équilibre versée par la Commune (1.660.000 € en 2024) pour ne pas obérer ses marges de manœuvres ;
  - Dégager un résultat de clôture d'au minimum 300.000 € pour éviter les difficultés de trésorerie (= 1 mois de fonctionnement).
- Les **recettes de gestion** diminueraient d'environ **0,69 % / an** en moyenne :
    - Le produit des services diminuerait de - 0,65 % par an à la suite d'une forte baisse prévisionnelle en 2024 d'environ - 100 k€ sur le SAAD.
    - Les **dotations** et participations évolueraient en moyenne de 1,84 % par an.



- Les dépenses de gestion devraient être limitées à une croissance au plus égale à 2,78 % / an en moyenne. Le C.C.A.S. doit maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, en recherchant des pistes d'économies partout où cela est possible et ce sans altérer la qualité des services rendus.
- Les dépenses d'investissement concernent la construction et l'équipement du futur Pôle Enfance. Sur la période 2024-2026, la moyenne des dépenses d'investissement est de 1.206.000 €. A compter de 2027, le C.C.A.S. retrouvera un rythme d'investissement annuel de 25.000 € par an.
- Ce Pôle Enfance serait financé par :
  - o des recettes d'investissement (subventions, FCTVA ... ) ;
  - o le solde de clôture (excédents de fonctionnement et d'investissement dégagés par les exercices antérieurs) ;
  - o le recours à l'emprunt de 2 millions d'euro en 2022 et 500.000 € en 2024. L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2026 serait de 2,2 M €.

#### Synthèse des grands équilibres financiers pour le scénario de 2024 de la prospective 2020-2026 :

	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	Fonctionnement : Évo. annuelle moyenne en % Investissement : Moyenne annuelle en € Période 2024-2026
<b>Recettes de gestion</b>	2 949 036	2 700 462	2 948 859	3 328 996	3 564 901	3 750 200	3 515 777	-0,69%
Dotations et participations (R74)	2 036 450	1 897 771	2 044 838	2 375 577	2 560 000	2 923 500	2 677 202	2,26%
<i>Dont subvention communale</i>	1 420 000	1 420 000	1 420 000	1 541 316	1 660 000	1 660 000	1 400 000	-8,16%
<b>Dépenses de gestion</b>	2 632 327	2 550 735	2 922 874	3 426 833	3 530 001	3 695 501	3 784 410	3,54%
Dépenses de personnel (D012)	2 291 556	2 268 946	2 566 985	2 920 759	2 935 001	3 170 001	3 233 401	4,96%
Dépenses à caractère général (D011)	320 154	267 282	345 577	495 869	570 000	500 000	525 000	-4,03%
<b>Épargne de gestion</b>	316 709	149 727	25 985	- 97 837	34 900	54 699	- 268 633	
Intérêts de la dette existante	0	0	0	58 993	56 554	54 869	53 134	
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	0	0	20 000	19 520	
Soldes financiers, except. & provisions	- 2 343	6 260	2 393	- 252	- 1 085	- 100	- 100	
<b>Épargne brute (CAF)</b>	314 366	155 987	28 378	- 157 082	- 22 739	- 20 270	- 341 387	287,41%
Amortissement capital dette existante	0	0	0	41 316	56 330	57 943	59 665	
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	0	0	12 006	12 486	
<b>Épargne nette (CAF Nette)</b>	314 366	155 987	28 378	- 198 398	- 79 069	- 90 219	- 413 538	128,69%
<b>Dépenses d'investissement (hors D16)</b>	23 090	20 385	24 733	1 174 099	3 393 000	200 000	25 000	1 206 000
<b>Recettes d'investissement (hors R16)</b>	8 922	2 782	2 987	4 840	1 999 123	195 000	559 665	917 929
<b>Besoin financement de l'investissement</b>	14 168	17 603	21 746	1 169 259	1 393 877	5 000	- 534 665	288 071
Emprunt	0	0	0	0	500 000	0	0	
Amortissement du capital	0	0	0	41 316	56 330	69 949	72 151	
Solde net de dette	0	0	2 000 000	- 41 316	443 670	- 69 949	- 72 151	100 523
Variation du fonds de roulement	300 198	138 384	2 006 632	- 1 367 657	- 972 946	- 95 219	121 127	-315 679
<b>Solde de clôture reporté</b>	227 133	527 330	665 712	2 672 343	1 304 686	331 740	236 521	
<b>Résultat de clôture au 31/12</b>	527 331	665 714	2 672 344	1 304 686	331 740	236 521	357 648	
<b>Encours de dette au 31/12</b>	0	0	0	1 958 684	2 402 354	2 332 405	2 260 254	
<b>Dette / Épargne brute</b>	0	0	0	50	50	50	50	

Sont entourées en rouge les obligations en termes d'information de l'assemblée délibérante créées par le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, à savoir « qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité ou groupement présente ses objectifs concernant » :  
 \*« l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement » (ici appelées dépenses de gestion) ;  
 \*« l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette ».

Monsieur le Président informe que nous resterons prudents.

## Perspectives pour 2025

### Les actions du pôle seniors pour 2025

Ce pôle, clairement identifié par les administrés avec une fréquentation moyenne d'environ 60 personnes par mois, vise à aider au quotidien les seniors dans la vie de tous les jours. Plusieurs prestations sont proposées :

- Service d'Aide à Domicile (SAD),
- Animations,
- portage de repas,
- Accompagnement en transport adapté pour des sorties culturelles,
- Accompagnement aux courses alimentaires.

L'année 2025 permettra de développer l'offre d'animation aux seniors en fonction des domaines plébiscités par ces derniers. La poursuite des partenariats sera également une priorité car ils permettent de proposer des actions originales et gratuites (pour les usagers et le C.C.A.S.) comme celles menées en 2024 avec Neosilver et le Conseiller Numérique par exemple.

L'activité portage de repas devrait également se développer au regard du nombre croissant d'inscriptions et de la nouvelle tarification plus favorable aux foyers à revenu modeste.

- Poursuite de la démarche qualité dans le cadre du CPOM ;
- Optimisation de l'activité du SAD et maîtrise RH et budgétaire ;
- Poursuite de l'étude sur l'optimisation du portage de repas ;
- Service aide à domicile, développer les liens avec le Conseil Départemental (s/c de l'ARS et du Conseil Départemental, les organismes de tutelle) ;
- Evaluation externe.

### Les actions du Pôle Jeunesse

Dans le cadre des missions d'intérêt général qui lui sont dévolues et afin d'inscrire durablement et en cohérence avec les institutions partenaires sa politique sociale locale, le C.C.A.S. va développer le pôle animation et la coordination avec les structures de quartiers (CAF, CNLogement). Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse voulue par la Commune de Castelsarrasin.

Pour lui permettre d'assurer ce rôle de coordonnateur, le C.C.A.S. va conventionner avec la CAF pour reprendre la mission du centre social sur la thématique « vie sociale ». L'objectif de ce projet est de réunir le Pôle Jeunesse avec l'Espace de Vie Sociale afin de travailler l'intergénérationnel.

Monsieur le Président rappelle que le centre social doit être vendu par la CAF, qui nous a proposé de le racheter. Nous souhaitons maintenir ce lien social à Cassenel mais l'investissement était trop important pour le CCAS.

Il est à noter que le centre de « Vie Sociale » sera un lieu ouvert à tous les habitants. Lieu d'accueil, d'écoute et de parole, il doit permettre l'accompagnement de projets avec la participation active des habitants constituant ainsi l'existence même des projets pour améliorer la vie de notre ville. Ouvert à toutes les générations, le Centre de « Vie Sociale » doit favoriser les rencontres, les échanges et les actions de solidarité, permettant ainsi d'entretenir et de renforcer les liens entre générations.

Collaboration avec le Centre Hospitalier (CH) de Castelsarrasin dans le cadre du Conventionnement « Tiers lieu ».

#### Les actions du Pôle Administratif

- Mise en place de l'Analyse des Besoins Sociaux, orientée autour des 2 thématiques majeures du C.C.A.S. que sont la précarité et la dépendance ;
- Poursuite des projets et des actions en faveur du développement social ;
- Gestion et instruction des dossiers dans le cadre de l'aide sociale légale et des démarches d'administration dématérialisées ;
- gestion de la domiciliation ;
- Poursuite des actions menées liées à la qualité de vie au travail, à la prévention et à la formation.

#### Les actions du Pôle Logement

- la gestion des situations d'incurie et le suivi des signalements ;
- le développement du dispositif plan canicule en lien avec les bailleurs sociaux ;
- Réflexion autour de la création d'une Epicerie Sociale ;
- Lancement du Permis de Louer.

#### Les actions du Pôle Petite Enfance

L'ouverture du Pôle Petite Enfance va regrouper des équipements existants au sein de la ville, disséminés sur plusieurs bâtiments. Le taux de couverture des différents modes d'accueil est de 53,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2022 sur le département et de 42.5 pour la Communauté de Communes Terres des Confluences (CCTC). Ce taux est de 50,6 places pour 100 enfants pour la ville de Castelsarrasin. Le taux de couverture devrait à moyen terme se rapprocher de la moyenne départementale. A titre de comparaison, le taux de couverture national est de 59 %.

			Tx cou v_psu _col	Tx cou v_hors _psu_ col	Tx cou v_eaje	Tx cou v_pres col	Tx cou v_am_ ind	Tx cou v_gad _ind	Tx cou v_ind	Tx cou v glob al
2022	82033	CASTE L.	21.3	2.1	23.4	1.1	26.2	0.0	26.2	<b>50.6</b>
2022	20006 6322	CCTC	11.9	2.1	13.9	3.4	24.8	0.4	25.2	<b>42.5</b>
2022	82	T&G	15.4	3.1	18.6	3.6	30.6	0.8	31.4	<b>53.6</b>
2022	76	OCCIT.	20.8	3.1	24	2.7	28.2	1.6	29.9	<b>56.6</b>

Le territoire reste attractif notamment pour une population familiale pouvant avoir besoin de modes d'accueil, même si la dynamique démographique a tendance à s'essouffler depuis 2023 sur le plan national. L'évolution de la part des premières naissances dans les prochaines années sera un indicateur essentiel en terme dynamisme pour maintenir le niveau du solde naturel.

Le Pôle Enfance devra poursuivre son travail avec le 31<sup>ème</sup> régiment et son apport de nouvelles familles, mais aussi avec les autres acteurs économiques ainsi qu'avec de les villes limitrophes. Le choix stratégique d'implanter le Pôle Enfance sous cette configuration offre une possibilité de faire garder son enfant pour les familles qui arrivent sur le territoire. À terme, cela sera un facteur d'attractivité non négligeable.

Donc c'est dans ce contexte que la ville à travers son CCAS a enrichi son offre d'accueil pour maintenir un solde migratoire dynamique. Dans les trois prochaines années, il s'agira de trouver un équilibre à la fois avec les établissements d'accueil actuels du jeune Enfant, les modes d'accueils individuels et les futurs projets.

### Conclusion

En conclusion, les actions et projets menés par le C.C.A.S. de Castelsarrasin illustrent une volonté forte d'améliorer le quotidien de tous les habitants, qu'ils soient seniors, jeunes, ou familles avec enfants. Les nombreux efforts déployés pour renforcer l'accompagnement des seniors, développer les animations, et favoriser l'intergénérationnel témoignent d'une ville solidaire et attentive aux besoins de chacun.

Les initiatives dans le domaine de l'enfance et du logement, ainsi que l'optimisation des services administratifs et sociaux, contribuent à créer un environnement propice à la qualité de vie, à la solidarité et à l'inclusion sociale. L'ouverture prochaine du Centre de Vie Sociale, véritable lieu de rencontres et d'échanges, ainsi que la mise en place d'un pôle Petite Enfance plus adapté aux besoins des familles, renforceront l'attractivité de Castelsarrasin et son rôle en tant que ville accueillante.

Avec la poursuite de ces projets et une approche collaborative avec les partenaires locaux, Castelsarrasin peut envisager l'avenir avec optimisme. L'engagement continu du C.C.A.S. à développer des solutions innovantes et accessibles pour chaque génération permet de renforcer les liens sociaux et de contribuer au bien-être de tous, dans une dynamique de solidarité, d'écoute et de développement.

Monsieur le Président précise que le Débat d'Orientation Budgétaire n'appelle pas au vote, il s'agit d'une prise d'acte.

### **DELIBERATION N°2024\_DEL\_0050 : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025.**

Monsieur le Président précise que dans l'attente du vote du Budget Primitif pour l'année 2025, il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de l'établissement. En effet, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'idée est de pouvoir fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 2025 en attendant le vote du budget. Monsieur le Président propose ainsi d'ouvrir les crédits d'investissement pour un montant de 168 000 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N°2024\_DEL\_0051 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MONTAUBAN SERVICES ; DON FINANCIER « 1 PERMIS POUR TOUS » - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Monsieur le Président informe que l'Etat avait demandé à ce qu'on puisse participer à la journée « permis pour tous » de la sécurité routière. 3 permis de conduire étaient offerts lors de cette 4<sup>ème</sup> édition qui s'est déroulée au lycée Jean de Prades de Castelsarrasin. Un quizz a été organisé au cours de cette journée pour gagner 1500 €. L'Etat, Groupama et le Conseil départemental ont apporté leur soutien financier pour financer ces permis de conduire aux côtés du C.C.A.S. Monsieur le Président a remis le chèque à la personne qui a gagné.

Madame Roussel demande si cette opération sera renouvelée. Monsieur le Président répond que l'année dernière elle s'était déroulée à Montauban ; les Communes organisatrices changent d'une année sur l'autre. Il est précisé que la jeune fille qui a gagné souhaite devenir médecin !

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Président souhaitait évoquer la problématique du manque de médecins à Castelsarrasin. Il informe que même la région occitanie a des difficultés pour en recruter. Il était en déplacement à Chartres il y a quelques jours où la situation est similaire et tout aussi critique. Sur 200 nouveaux médecins prévus il y a 5 ans, seuls 60 ont été recrutés aujourd'hui. Le Docteur Caron arrête son activité à Castelsarrasin. Monsieur le Président informe les administrateurs qu'il est preneur de toute information à ce sujet, qui est collectif. Cela devient très compliqué également pour la médecine spécialisée.

Madame Roussel interroge sur la téléconsultation. Monsieur le Président répond que cela peut permettre de compenser légèrement le manque de médecins mais uniquement pour les « petites » maladies courantes. Même les villes les plus attractives ont des difficultés. Nous avons pourtant les structures pour les accueillir. Monsieur le Président espère un regroupement de médecins en maison de santé sous l'égide de la communauté de communes.

Monsieur Khaïza demande aux administrateurs d'être vigilants par rapport aux informations qu'ils peuvent avoir. En effet, des sociétés viennent nous présenter des médecins, mais lorsqu'on analyse l'offre il s'avère que la pérennité de la mission des médecins ne soit pas celle escomptée. De plus, le coût de cette prestation est exorbitant. Au final, au bout d'une courte durée, le médecin s'en va. Il faut faire preuve de prudence en ce qui concerne le recrutement de médecins et pour se prémunir de tous désagréments, la commune est membre du GIP « Ma santé, Ma région » qui nous accompagne dans la recherche de médecins. Il est à noter que l'Etat va renforcer l'encadrement de la téléconsultation pour que le soin prodigué au patient soit le plus sécurisé possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tout le monde et lève la séance à 10h55.

Le Président du C.C.A.S.,

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe BESIERS

Driss KHAIZA

